

EDITORIAL

C'était l'évènement

Confédération Centre a donc été inauguré le 1er septembre, après douze ans de laborieux travaux. Les chiffres distillés par la presse avaient de quoi enivrer Genève, à qui il ne manquait, semble-t-il plus que ça pour être définitivement une capitale, l'égale de New York, Paris, Rome (réunies, probablement). Y sont attendues, pour rentabiliser la chose, à peu près 10.000 personnes par jour. Mais, jusque là, 1400 personnes vont y travailler. La ville s'est trouvée, à la place d'un cœur qui la ferait aimable, une prothèse de marbre et de luxe clinquant. Et dans les étages très supérieurs, les banques porteuses du projet ont dû sacrifier (pression des autorités obligent) des surfaces administratives pour construire des logements. Les chiffres sont hésitants. Y en a-t-il 40 ou 60? Des petits et des plus grands (de 1 à 3 pièces, les chiffres encore hésitent). Mais, comme cela a été, discrètement, prononcé, ils ne sont pas d'un prix très abordables. «Vu les coûts extrêmes de la construction, ils ne peuvent être que des pieds-à-terre pour hommes d'affaire possédant un commerce dans le complexe» (nous citons). A la valse des chiffres superlatifs, et de tout le tralala, succède maintenant celle des voitures, des badauds (des clients?), aimantés par les facettes miroitantes du joyaux. Le fin du fin de l'histoire c'est que ce «témoignage de l'architecture du XXème siècle», cette «preuve qu'on peut dignement remplacer un bâtiment ancien par un nouveau», et que les banques savent bâtir autre chose que des façades «mortes», est censé «faire une liaison harmonieuse entre la haute ville patricienne et la basse ville marchande», et surtout redonner vie au centre ville, souvent trop terne et peu animé.

Nous n'irons pas jusqu'à souhaiter mauvaise fortune aux commerçants qui se sont sacrifiés (jusqu'à la gauche?) pour faire partie de cette élite parmi l'élite du commerce. Toutefois, on peut émettre quelques doutes, qui se résument à une question: est-ce vraiment de cette manière qu'on va rendre le centre ville vivant, et accessoirement, résoudre le lancinant problème du trafic automobile? Nous dirions plutôt que cette bâtisse est exactement le symbole de ce qui a tué la vie du centre de Genève, et qui par extension gangrène le canton tout entier. Les habitants qui forment l'épaisseur du tissu social sont peu à peu démenagés au profit des surfaces commerciales et administratives, souvent de haut-standing, dévoreuse d'espaces. Celles-ci exigent ensuite un environnement «classe» qui ne peut se satisfaire d'habitants moyens aux revenus moyens, et dont le goût du luxe est par nécessité limité par des disponibilités financières moyennes. Cela s'appelle, comme le relève Jacques Vicari, architecte-urbaniste, «l'écramage». Genève ne pouvant croître quantitativement (exiguïté du territoire oblige... mais l'innocence des investisseurs n'est pas prouvée), se développe qualitativement. Quant à elle, l'AHCVV cherchera toujours, et si possible de plus en plus, à défendre l'habitat populaire. Mais seul l'Etat aurait les moyens de mettre en valeur l'utilisation du sol d'une manière plus harmonieuse et respectueuse du sort des habitants, et de limiter la concentration de commerces, d'appartements de luxe et leur cortège de spéculations. Il y a peu, les représentants de l'exécutif cantonal posaient la première pierre, en l'île, du centre administratif de la Caisse hypothécaire du Canton de Genève. Alors il nous reste l'optimisme et la mobilisation de vous tous, pour tenter d'éviter de nouvelles dégradations de nos conditions de vie.

L'AHCW s'ouvre aux commerçants

Ne peuvent devenir membres actifs de l'AHCVV que ceux qui résident dans l'arrondissement électoral No 1 (Cité-Rive). Pour satisfaire à la demande de plusieurs commerçants du quartier, qui trouvaient nos activités positives, l'assemblée statutaire de 1985 a modifié les statuts de l'association et désormais les non résidents, anciens membres ou commerçants peuvent adhérer en tant que membres passifs. Ils paient les mêmes cotisations que les membres actifs, reçoivent les mêmes documents (entre autres le Journal des Habitants), mais n'ont pas le droit de vote. Actuellement une douzaine de commerçants sont membres passifs, mais nous en connaissons d'autres qui sont tout acquis à nos idées et avec qui nous en parlons souvent. N'oubliez pas que plus nous sommes nombreux, plus nous sommes écoutés.

Cours de cuisine

Nouvellement créée à Genève, «L'Académie de cuisine légère MBG» attend les inscriptions pour les cours d'automne. Elle offre: - des cours pour adultes - des cours pour enfants (le jeudi et le samedi). La durée des cours est de 6 semaines pour les adultes à raison d'un jour par semaine (matinée ou soirée); de 5 semaines pour les enfants à raison d'un jour par semaine soit le jeudi soit le samedi (plus particulièrement réservé pour les enfants des écoles privées). Michel-Bertrand GROUX, Directeur et fondateur, Ancien Chef des cuisines de la Fondation du Musée culinaire Auguste Escoffier, Grand Cordon d'Or du Musée, Co-Fondateur de l'Académie de cuisine André Guillot répondra avec plaisir à vos demandes de renseignements au 47 54 34. Les cours ont lieu à son domicile. 2, rue François Bellot, 1206 Genève.

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 28 - OCT - PARAIT 4 à 6 FOIS PAR AN. ÉDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT ET H. SCARRY.



Il était une fois...

Mille et un contes...

Septembre et octobre, ce sont les mois des contes à la Treille et aux Bastions. A notre initiative, et en accord avec la Ville de Genève, l'AHCVV a invité le Groupement des Conteurs à venir raconter de belles histoires à nos chers petits. La presse, la radio et même la Télévision Suisse Romande ont largement commenté cette initiative. Nous espérons poursuivre cette expérience en 1987. Pour l'heure, serrés coude à coude, la bouche ouverte, les enfants écoutent avec passion ces histoires d'un autre âge. A quand les contes pour adultes?

Macarons

Nous allons les distribuer prochainement. L'apposition d'un macaron «Habitant de la Vieille Ville» sur le pare-brise de votre voiture, loin d'être un privilège, nous permettra de vérifier quelle est la proportion de voitures résidentes par rapport à celle des véhicules en transit. De même, cette mesure aura peut-être pour effet d'accroître la tolérance des contractuels à l'égard des véhicules des habitants du quartier. Signalons enfin que ce type de mesure, légal, est conseillé par la Confédération pour lutter contre le bruit.

Assemblée Générale ordinaire annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'AHCVV aura lieu le lundi 13 octobre 1986, à 20h30, à la salle polyvalente de l'école Ferdinand-Hodler (entrée par la cour). VENEZ NOMBREUX.

Troc, Troc, Troc

Le samedi 8 novembre 1986, à la salle de paroisse du plateau de Champel, aura lieu un troc d'habits, de vêtements de sport et de jouets de 11 h à 13 h.

Minibus

Avec les changements dans les lignes et les horaires des TPG, nous sommes heureux d'apprendre que le service du minibus sera prolongé le soir jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures.

Nouvelles brèves

Nous sommes heureux de vous annoncer, pour la fin de cette année, la réouverture de l'ancienne épicerie de la Taconnerie. Celle-ci offrira un étalage varié mais non de luxe et un service traiteur. Bienvenue à ce nouveau magasin d'usage courant et merci à la Ville de ne l'avoir pas laissé disparaître.

Gymnastique

Notre association, en collaboration avec le SATUS (Société de gymnastique) organise trois cours de gymnastique à la nouvelle salle de l'école Ferdinand-Hodler, tous les lundis dès le 6 octobre. - Gym mère-enfant (2 à 6 ans): Lundi de 16h15 à 18h - Gym pour adultes (mixte): Lundi de 18h30 à 20h - Gym pour dames: de 20h30 à 22h Pour tous renseignements et inscriptions: Tél. 20 00 86

papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

• ECOLE DE SECRETARIAT - GENEVE •
• SPEEDWRITING SCHOOL OF GENEVA •
*le bon choix
the right choice.*
Bd des Tranchées (entrée rue Sturm 20)
1206 Genève TEL 47 36 30

Mollimer
BAR-RESTAURANT
2 PLACE du BOURG de FOUR
Tél. 20 13 98

SchoTT
encadreur
2, rue calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50

La Vieille Ville en fête

Pour la troisième année consécutive, nous avons le beau temps, et cette année, une petite subvention de la Ville de Genève dont nous sommes réjouis.

Du Bourg-de-Four à la Grand-rue, de la Treille à la place du Grand-Mezzel, c'était la fête.

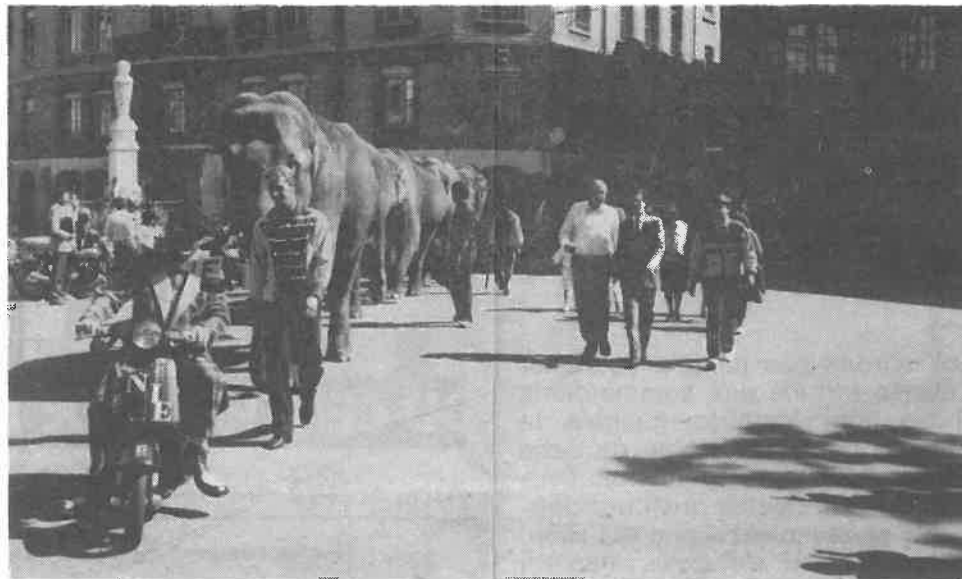
La soirée fut animée par de nombreux orchestres, alors que dans l'après-midi, les percussionnistes brésiliens et le carrousel de la Manivelle ont fait danser nos enfants.

Deux premières pourtant, cette année: installé en plein air au Bourg-de-Four, le jeune sculpteur Olivier Ledoux a réalisé une œuvre que l'AHCVV a acquise et offert à l'école Saint-Antoine. Ce totem sera posé dans le jardin de l'école. La seconde innovation fut plus bruyante... Nous avons en effet réparti dans la Vieille Ville, 5 «cours des villes» conçus par le compositeur Pierre Mariétan. Chacun pouvait en jouer et correspondre ainsi avec les autres, à la manière des bergers dans les alpages.

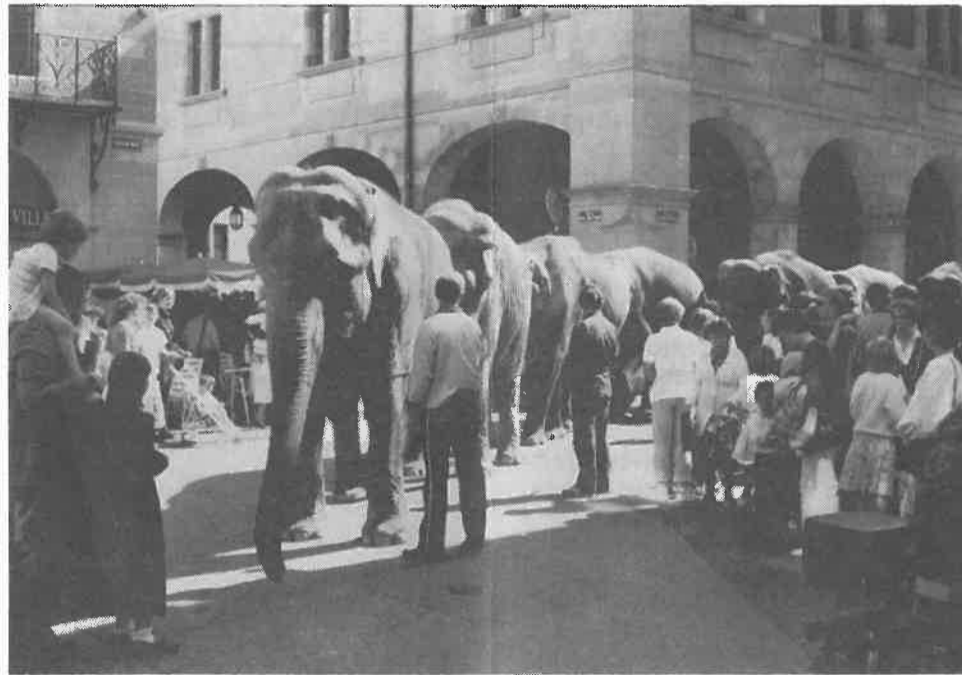
Ces cours ont eu un réel succès. L'un d'eux nous a même été volé et un autre fut retrouvé brisé... Mais grâce à la clairvoyance du jardinier de notre quartier, nous l'avons retrouvé un mois plus tard.

Mille excuses aux citoyens et citoyennes qui ont souffert. Cette expérience, qui s'est déroulée sans problèmes dans d'autres villes où Pierre Mariétan l'a menée (La Rochelle, Brigue, Sion, Tübingen...) ne fut ici, pas très heureuse. Décidément, notre ville n'est pas encore mûre pour le respect d'initiative de ce type.

Nous rechercherons l'année prochaine d'autres formules d'animation.



Un Transit sympathique!



Le bassin des Bastions

«Dans le bassin des Bastions, à Genève, il y a eu une noyade, il y a quelques années, et, en 1984, la chute d'un enfant d'un an et demi, qui a pu, heureusement, être réanimé par respiration artificielle. Il avait échappé à la surveillance et avait traversé la bordure d'épineux, grâce à un trou entre deux plantes.

Une superbe place de jeux a été installée récemment par la Ville, dans un coin du parc, sous le mur de la rue de la Croix-Rouge, à côté du bassin.

On pourrait se demander pourquoi la place de jeux a été placée précisément à cet endroit. Mais la question n'est pas là et les faits sont que la place de jeux et le bassin sont tout proches et qu'il y a eu déjà deux accidents.

Par beau temps, il y a beaucoup de petits enfants sur la place de jeux et ce n'est pas toujours facile de ne pas perdre de vue celui ou ceux dont on a la responsabilité.

Cela ne semble par contre pas si compliqué de trouver une solution pour éviter que de nouveaux drames se produisent.

L'AHCVV, pour qui tous les chats sont bons à fouetter lorsqu'il s'agit de l'amélioration de la qualité de la vie, ou de la vie en général, remercie d'avance celles de nos autorités qui ont su voir que ce problème était sérieux.

Suite à cette lettre parue dans LA SUISSE, nous apprenons que M. Grobet a donné son accord pour que soit installé dans le plan d'eau situé devant le mur des Réformateurs un filet à une dizaine de centimètres au-dessous du niveau de l'eau. Ainsi, tout risque de nouvel accident est écarté.

A propos du parking de St. Antoine

L'AHCVV s'est réunie, lundi dernier, pour décider si elle allait maintenir, ou non, son opposition au projet de construction du Parking de St. Antoine.

Dès l'origine du projet, l'AHCVV avait clairement annoncé qu'elle s'y opposerait tant qu'une étude d'impact n'avait pas été réalisée et tant que des assurances ne lui étaient pas données en ce qui concerne la modération de la circulation dans la Vieille Ville. Nous sommes en effet opposés à la construction de parkings souterrains, particulièrement dans le périmètre dit de la petite ceinture, car la création de nouvelles places de parc représente inévitablement un appel à une augmentation du trafic automobile. En fin de compte, ils créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

Une étude d'impact a donc été effectuée. Elle a permis de modifier ou de préciser certains aspects du projet et de gommer quelques inconvénients. Parallèlement un plan de circulation de la Vieille-Ville a été élaboré par la Ville et le Département de Justice et Police et a été présenté aux milieux concernés. Jugeant ce plan encore insuffisant, l'AHCVV a envoyé le 22 juin 1986, une décision sous forme de lettre, maintenant son opposition au parking tant que des garanties supplémentaires ne lui étaient pas données sur toute une série de demandes très précises.

Le 8 septembre, lors d'un entretien entre M. B. Ziegler, président du DJP, et notre association, une réponse et des assurances à chacune de nos requêtes ont été données, puis confirmées par écrit, le 10 septembre. De plus l'autorisation définitive accordée

Les Naissances

12 juin
Alejandro
Eduardo
8, Rue Verdaine

29 juin
Mathieu
Séverin
52, Blvd. des Tranchées

7 août
Charles
12, Rue Guillaume-Farel

23 août
Camille,
Bérenère
22, Rue St. Léger

4 septembre
Nils, Jean
6, Rue Saint-Ours

à la Fondation pour les parkings par le Département des Travaux publics devra impérativement tenir compte des recommandations de l'étude d'impact.

Par ces engagements, l'Etat reconnaît à ce projet de parking une particularité: il pose les bases d'une restitution importante des rues de la Vieille Ville à l'espace piétonnier, en absorbant, par exemple, une partie des voitures stationnées en surface et en concentrant le flux de voitures sur un point précis, au lieu qu'elles ne se disséminent dans l'ensemble de la Vieille-Ville.

En conséquence, l'AHCVV, réunie en Assemblée générale, le lundi 8 septembre 1986, a pris la décision qui lui semble raisonnable, très controversée en son sein mais néanmoins acceptée à une très large majorité, de ne pas recourir au Tribunal administratif. Cependant, elle tient à souligner qu'elle ne signe pas un chèque en blanc aux autorités et maintiendra toute son attention au respect des garanties accordées.

Pour l'AHCVV, A. Soutter, présidente

BULLETIN D'ADHESION A L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V. Rue St. Victor 4, 1206 Genève.

TART
Textes, Tabacs, journaux, gadgets divers...
7h à 1h du mat. (vend et samedi jusqu'à 2 heures)
1 Carrefour de Rive
Tél: 36 06 10

GALAXIE-STORE

LES OLIVADES

Tissus de Provence
Ameublements
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont
Téléphone 20 64 33

Académie de Cuisine **MC**

R E N T R E E

86 - 87

COURS ADULTES :
DES LE 15 NOVEMBRE 1986

COURS ENFANTS :
LES JEUDIS ET SAMEDIS DE
9 H. à 14 H. 30
Michel-B. GROUX, 2 rue F. Bellot
RENSEIGNEMENTS : 1206 GENEVE - Tél. 47 54 34

pinocchio
Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
Tranchées - Net
Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles - Bonnet tel 47 35 72
8 à 13h - 14 à 18:30 Ferme le samedi

Albiol
PORRET
SPAHNI
SUD GENEVE 1 place de l'île 28 46 20

Fouchault l'Opticien
lunettes jean lafont
5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENEVE
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11